

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aïli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre ESTRISPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

2023-39 FINANCES : Budget primitif 2023 – Budget annexe Centre de formation des apprentis

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 17	Abstentions : 0	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_39-DE

Monsieur le Maire présente le budget annexe du Centre de formation des

BP 2023 Centre de Formation des Apprentis – Proposition nouvelle

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 000,00 €	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	13 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	100 000,00 €	74	Dotations Etat	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	250 000,00 €
66	Intérêts de la dette et ICNE	62 200,00 €	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues 7.5% des dep réelles	7 800,00 €	722/042	Travaux en régie	
68	Provisions	0,00 €	002	Excédent fonct 325038,39 - Aff° 1068 :100 000	225 038,39 €
023	Virement à la section d'investissement	269 038,39 €			
TOTAL		489 038,39 €	TOTAL		489 038,39 €
SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement	298 252,50 €	001	Excédent d'investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues 7.5% max	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	269 038,39 €
RAR	Restes à réaliser dépenses	8 756,46 €	RAR	Restes à réaliser recettes	356 504,00 €
16	Remboursement du capital de la dette	215 000,00 €	1068	Affectation du résultat	100 000,00 €
21	Somme disponible aux investissements	303 533,43 €	040	Dotations aux amortissements	100 000,00 €
041	Intégration des frais d'étude	100 000,00 €	041	Intégration des frais d'étude	100 000,00 €
TOTAL		925 542,39 €	TOTAL		925 542,39 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe du Centre de formation des apprentis, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_39-DE